

RESUME

Dix ans se sont écoulés depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'échéance qu'elle accordait à l'ensemble de la chaîne de déplacement et des services pour se rendre accessible est arrivée à son terme sans résultat satisfaisant. La création de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est une solution gouvernementale instaurée pour permettre de pallier ce déficit. Elle permet de dresser un calendrier sur trois ans maximum pour les cabinets de massokinésithérapie afin d'organiser leurs travaux.

Nous cherchons à faire une enquête sur l'accessibilité des cabinets libéraux de massokinésithérapie de Lorraine ainsi que sur la façon dont ils abordent l'Ad'AP, par le biais d'un questionnaire. Nous l'avons fait parvenir à 1160 professionnels libéraux et avons obtenu 163 résultats. Nous comparons nos résultats aux estimations faites il y a trois ans dans le mémoire de Mme PINTO.

Il ressort de notre enquête qu'à l'échéance du délai de la loi de 2005 seuls 36,9 % des cabinets étaient accessibles et que les estimations de Mme PINTO ne sont pas atteintes. Mais nous estimons qu'après le délai apporté par l'Ad'AP 77,9 % des cabinets de massokinésithérapie lorrains seront accessibles.

Notre enquête soulève donc la question des 22,1 % des cabinets qui ne seront toujours pas accessibles selon nos estimations. En effet, aujourd'hui un nombre important de professionnels n'est toujours pas informé voire refuse de réaliser l'Ad'AP. Cette étude montre qu'encore dix ans après la loi de 2005 le manque d'information et de sensibilisation est toujours un problème majeur. Il faut donc continuer à sensibiliser les professionnels d'aujourd'hui et de demain et continuer à rechercher les raisons pour lesquelles la mise en accessibilité se heurte encore à des freins (information, motivation, motifs de dérogation, et difficultés ressenties par les professionnels).

Mots clés : «handicap», «politique publique», «inclusion», «compensation», «autonomie», «accessibilité», «non-discrimination», «établissements recevant du public».

Keywords : «handicap», «state politics», «inclusion», «compensation», «self-government», «accessibility», «nondiscrimination», «establishments servicing the public».